

Retour de l'élevage dans le Marais de l'île : bilan de 5 ans d'expérimentation

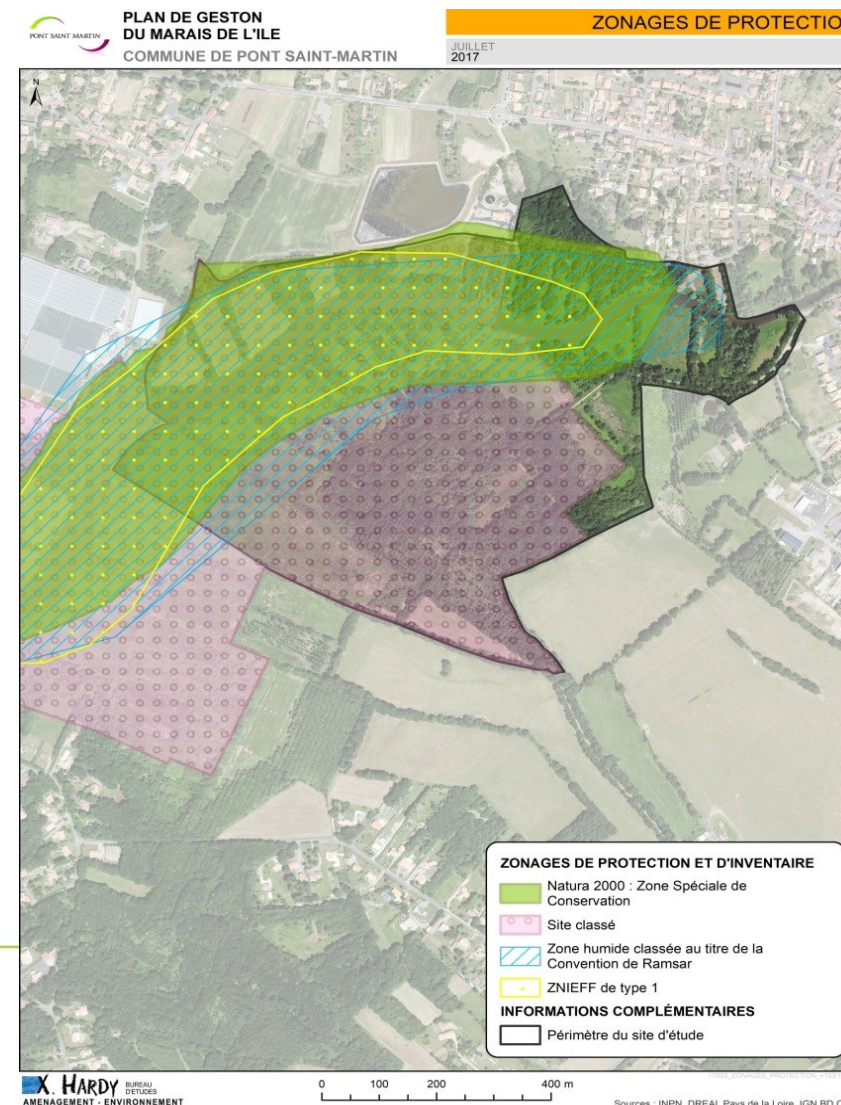
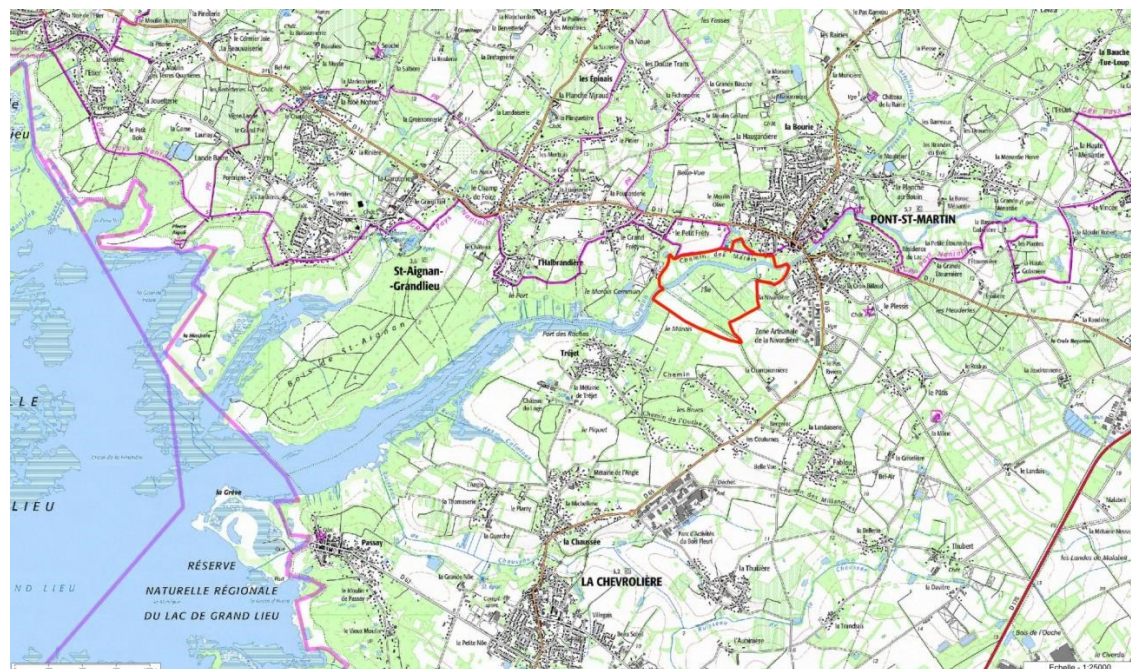


Bernadette GRATON, adjoint à l'environnement, à l'écologie et au cadre de vie
Kévin CHALLET, Responsable environnement, ville de Pont Saint Martin

Colloque régional de l'éco-pâturage : « les races locales au services des collectivités »

Pont Saint Martin – 12 avril 2023

Contexte géographique et réglementaire du Marais de l'île



- ▶ 52 ha de marais traversés par la rivière l'Ognon
- ▶ Une extrémité du lac de Grand-Lieu aux portes du bourg
- ▶ De nombreux périmètres de protection (Zones Humides et Ns au PLU, Natura 2000, Site classé, Ramsar)

Pont Saint Martin

- PROJET DU MARAIS DE L'ILE -

MARTIN



Grand Fréty

Petit Fréty

PONT SAINT MARTIN

STEP

Qual des Romains

Zone artisanale de la Nivardière

Tréjet - port des roches

La Chevrolière

 Périmètre de l'étude

0 100 200 m



© IGN - BD ortho 2013

Histoire d'un site à part entière

- ▶ Un espace occupé et aménagé par l'homme depuis des siècles : toponymie, trace archéologique, ancien « commun » du bourg
- ▶ Un dialogue entre les usages traditionnels et contemporains : agriculture, chasse, pêche, randonnée, terrains de loisirs, etc.



Parcelle cadastrale du commun d'Herbonne ou de l'île au cadastre de 1823



Carte postale début 20^{ème} siècle



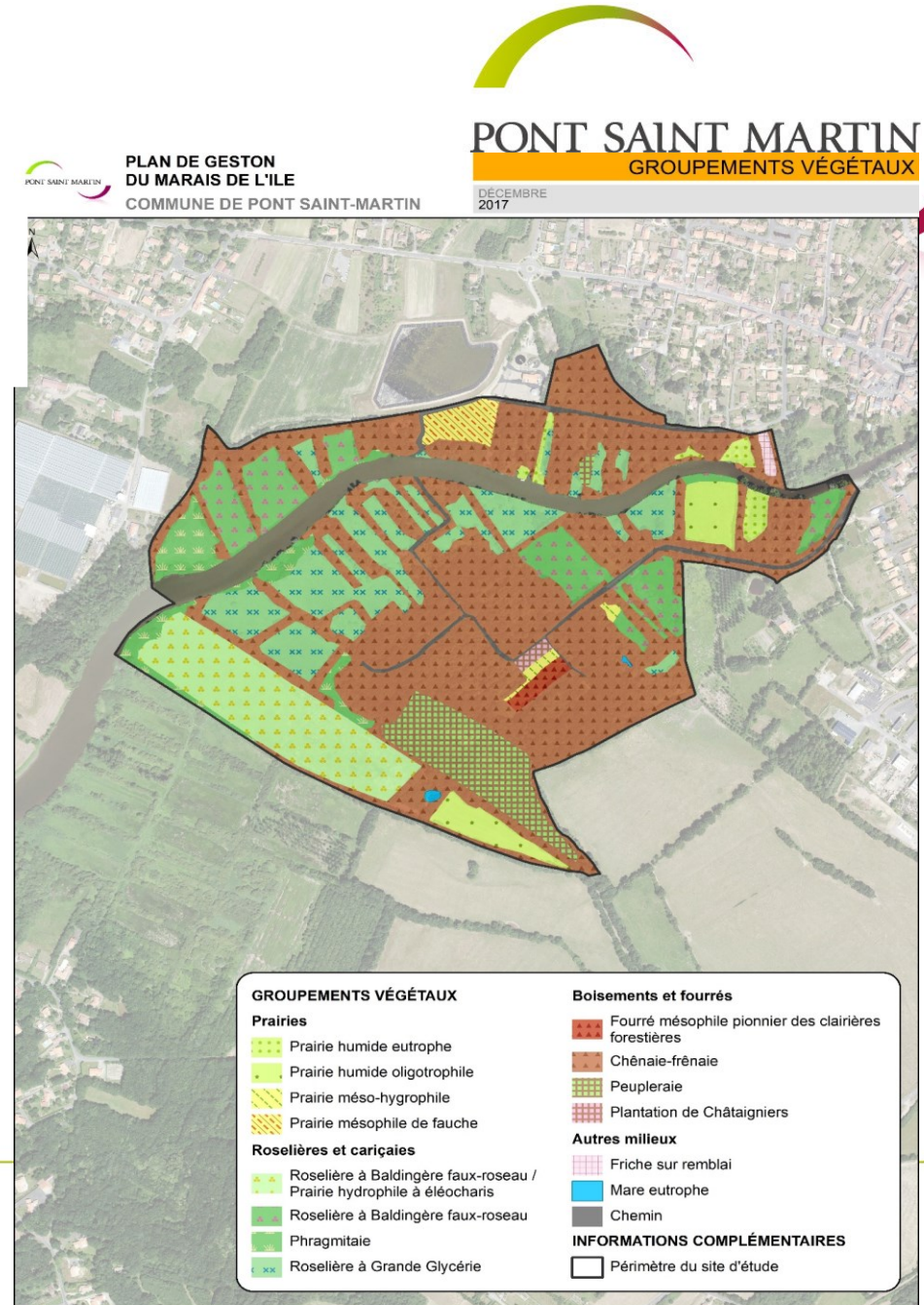
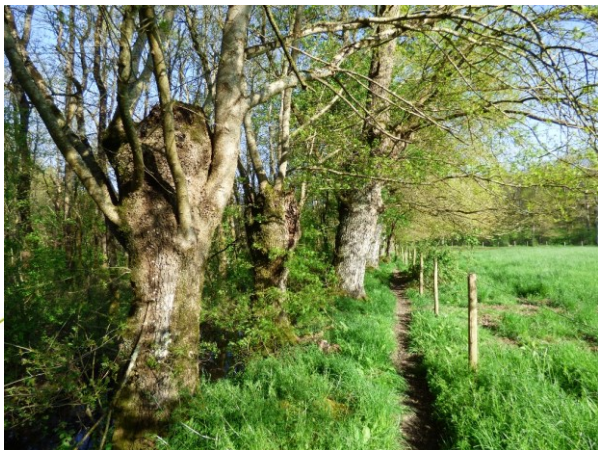
Randonnée (GR Pays du Tour du lac de Grand-Lieu)



Le bateau à chaine installé depuis 2014

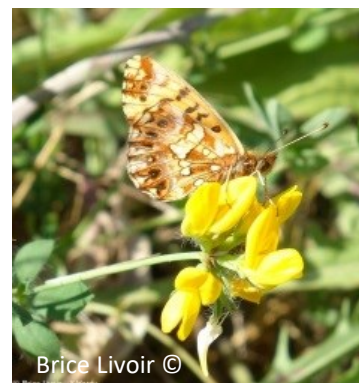
Des paysages variés

- ▶ Une topographie originale (« île ») avec un maillage dense de haies et fossés
- ▶ Une grande diversité d'habitats : prairies humides, roselières/mégaphorbiaies, haies et boisements



Une biodiversité très présente

- ▶ Une présence marquée de l'avifaune avec une centaine d'espèces d'oiseaux recensés : avifaune liée au lac de Grand-Lieu (anatidés, échassiers) mais aussi oiseaux du bocage et forestiers
- ▶ 12 espèces de chiroptères identifiées
- ▶ Et bien d'autres espèces patrimoniales : loutre d'Europe, papillon petite violette, Rosalie des Alpes, berle à larges feuilles, etc.



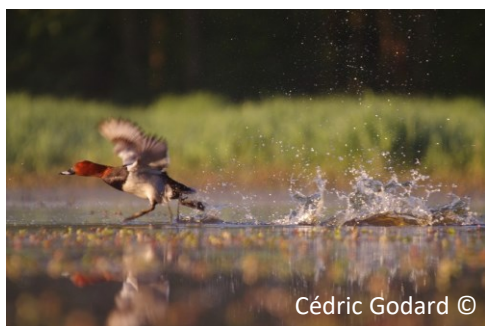
Brice Livoir ©

Papillon petite violette



Brice Livoir ©

Grenouille agile



Cédric Godard ©

Fuligule milouin



Cédric Godard ©

Grande Aigrette



Cédric Godard ©

Tourterelle des bois



Pascal Bellion ©

Barbastelle



Brice Livoir ©

Berle à larges feuilles

Evolutions du site et menaces

- ▶ Fermeture généralisée du milieu liée au recul de l'activité agricole (élevage et viticulture)
- ▶ Espèces exotiques envahissantes (jussie, ragondin)
- ▶ Facteurs anthropiques : squats, dépôts sauvages, mauvaises pratiques de propriétaires, accès de véhicules



Friche viticole



Friche en zone inondable



Vue aérienne du Marais de l'île de 1968



Jussie



Déchets de pêcheurs



Cabane squattée

Méthodologie du projet

► Pré-étude (2013-2014)

- Réflexion dans le cadre du PLU avec le Syndicat de Bassin versant de Grand-Lieu
- Définition d'un périmètre de projet

► Etude de faisabilité (fin 2016)

- Embauche d'un chargé de mission
- Validation d'une feuille de route et recherche de financements
- **Constitution d'un comité technique** : SNPN (gestionnaire RNN de Grand-Lieu), Fédération de chasse 44 (gestionnaire de la RNR de Grand-Lieu), Département, Syndicat de Bassin versant de Grand-Lieu, Chambre d'agriculture, DDTM, Agence de l'eau, Fédération de pêche 44, DREAL (inspecteur de sites), CPIE Logne et Grand-Lieu

► Diagnostic global (2017) :

- Diagnostic socio-historique par la commune et association d'histoire locale
- Diagnostic écologique et rédaction du rapport d'étude et plan de gestion par Bureau d'études Hardy environnement

■ Elaboration du Plan de gestion (2018)

- Réunions du comité technique pour accompagner le BE et valider le Plan de gestion
- montage des dossiers de partenariats financiers (Contrat Loire-Atlantique Nature, contrat Natura 2000, acquisitions et restauration de zones humides, etc.)
- validation du PdG par délibération municipale du 18 octobre 2018



MAIRIE DE PONT-SAINT-MARTIN

PLAN DE GESTION DU MARAIS DE L'ILE
2018-2022



MARS 2018

RAPPORT D'ETUDE & CARTOGRAPHIE

Présentation du plan de gestion



4 grands enjeux

- ▶ Maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial dans un état de conservation favorable
- ▶ Maitrise des facteurs de dégradation des milieux et d'appauvrissement de la biodiversité
- ▶ Mise en valeur du patrimoine naturel du site
- ▶ Maintien de la trame paysagère et des usages traditionnels

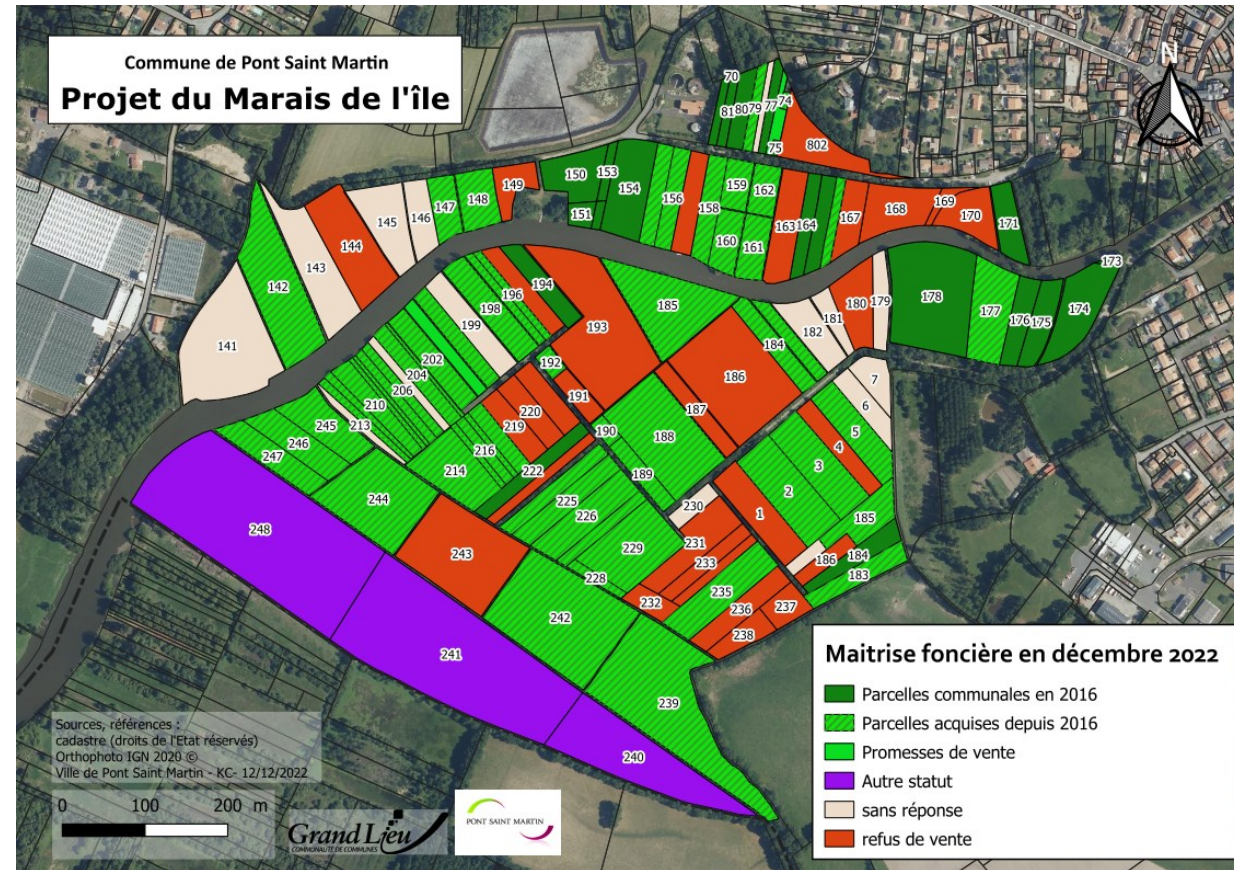
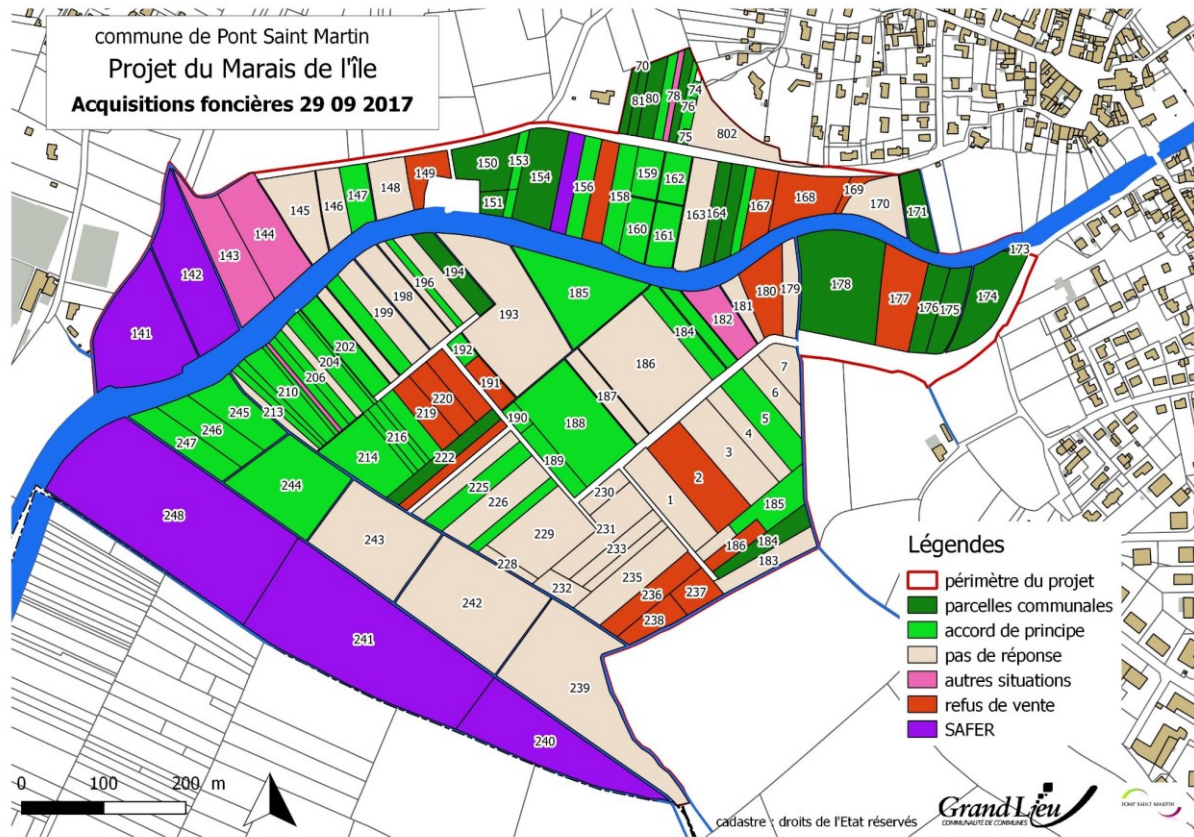
11 objectifs ciblés

- ▶ Restaurer et maintenir en bon état de conservation les milieux prairiaux et les roselières
- ▶ Maitriser les impacts anthropiques
- ▶ Sensibiliser le public à la valeur écologique et patrimoniale du marais
- ▶ Restaurer les pratiques agricoles ayant façonné le paysage du site
- ▶ Etc.

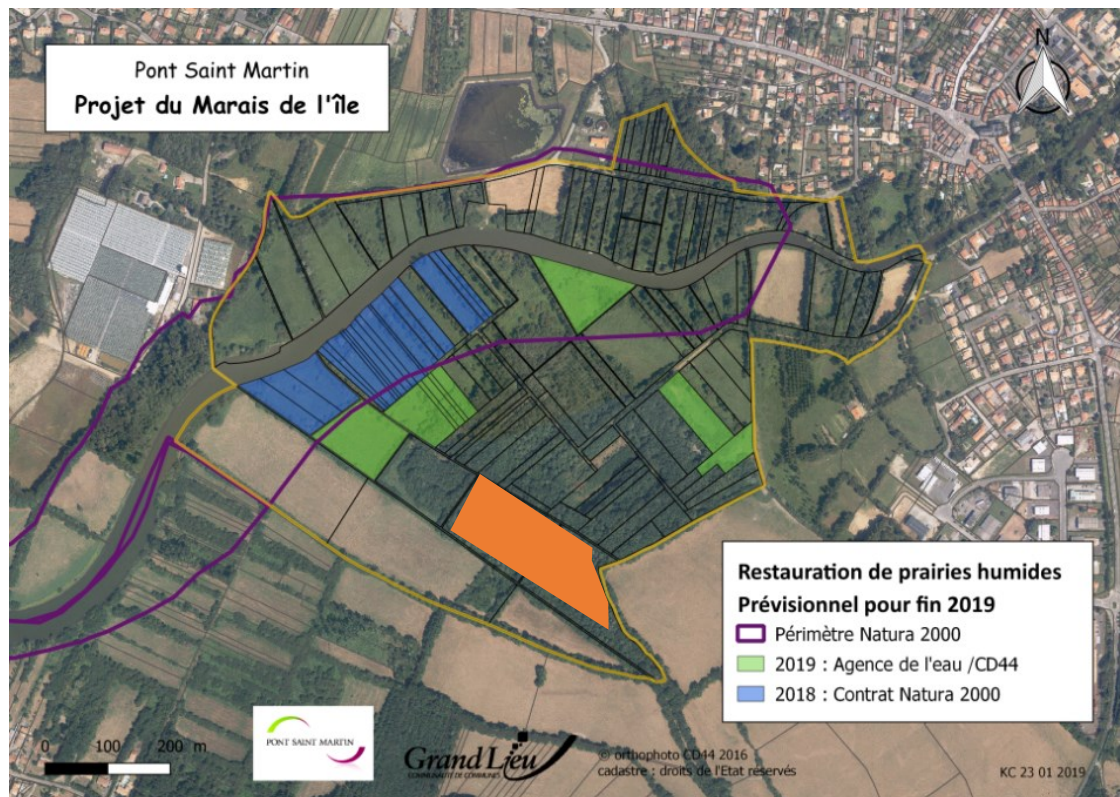
25 opérations (fiches-actions) conditionnées pour partie à la maîtrise foncières du site

Réguler l'accès au site des véhicules motorisés, Restaurer les milieux prairiaux en cours d'enfrichement, Accompagner l'implantation sur le site d'un exploitant agricole, Enlever les dépôts de matériaux et les dépôts sauvages, etc.

Des actions conditionnées à la maîtrise foncière du site



Restaurer les milieux prairiaux en cours d'enfrichement



Opération menée uniquement sur du foncier communal

- ▶ **En sept. 2018, Contrat Natura 2000 (en bleu)**
 - 3,5 ha de prairies débroussaillées et fauchées et 800 ml de haies taillées dans la tradition et le respect de la biodiversité
- ▶ **En oct. 2019, Agence de l'eau et CD44 (en vert)**
 - 3,5 ha de prairies débroussaillées et fauchées et 1 000 ml de haies taillées dans la tradition et le respect de la biodiversité (fiche TE 1.2.1)
- ▶ **En oct. 2020, CRBV et CD44 (marron)**
 - 3 ha de prairies débroussaillées et de sous-bois nettoyé (ancienne peupleraie) pour expérimenter du sylvo-pastoralisme

Exemple de restauration : Parcelle AE3



L'ancienne peupleraie



Exemple des parcelles AH203 à 206



IN



2019



Restauration parcelles 242 et 249



Proposer un marais « clé en main » aux éleveurs

► Aménager et équiper le marais en concertation avec les éleveurs

- Réunion de travail et échange régulier avec les éleveurs, le Syndicat de bassin versant de Grand-Lieu et la Chambre d'agriculture
- Aménagement du marais par la commune dans le cadre des restaurations de prairies
- Nettoyage des douves et aménagement de passages à gué par le syndicat de BV de Grand-Lieu (2020 et 2021)
- Suivi agro-environnemental par la Chambre d'agriculture
- Acquisition de matériel agricole par la commune via des aides (CD44, Région, SBVGL)
- Intervention chaque année des services municipaux pour le fauchage des pieds de clôture avant l'arrivée des animaux au marais



Réunion 17/06/2021 : les 3 éleveurs, Syndicat de BV, chambre d'agriculture



Batteries solaires, fils électriques, piquet et barrière agricole



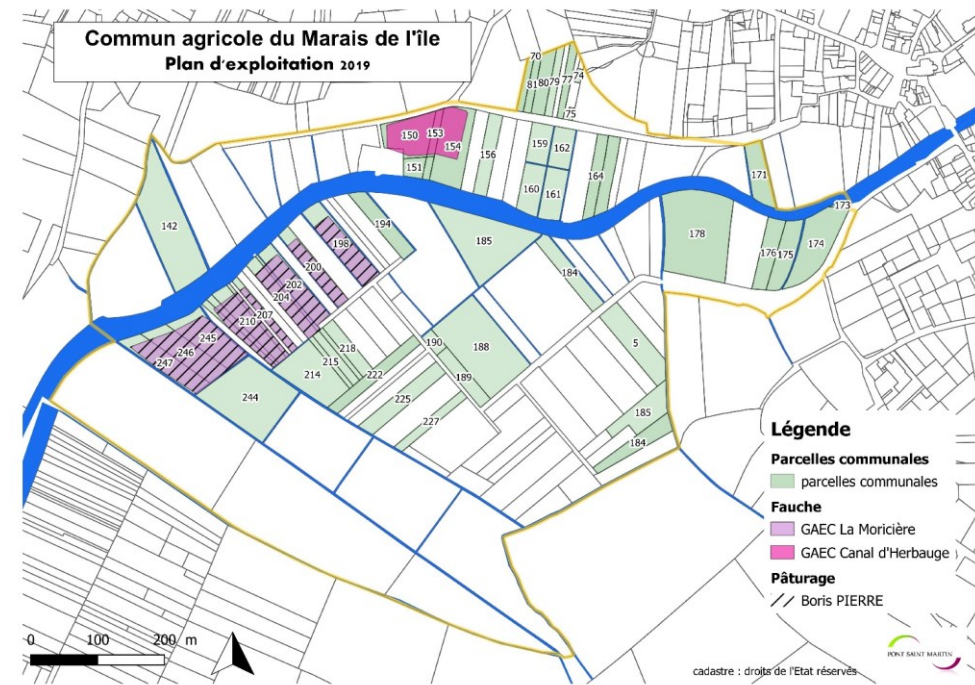
Aménagement de 3 passages à gué entre les parcelles en sept. 2021



Intervention des agents du SBV pour dégager les douves

► Mise en place d'un « commun agricole »

- Inscription à la PAC de la commune qui devient juridiquement « éleveur » auprès de l'Etat (N° de Pacage) statut de propriétaire et gestionnaire d'espace agricole comme en montagne (estive)
- Rédaction d'un règlement intérieur reprenant les cahier des charges MAEC et le plan de gestion
- Établissement d'un plan d'exploitation agricole du marais en concertation avec les éleveurs (répartition des surfaces et des pratiques, fauche et/ou pâturage)
- Officialisation via une délibération annuelle du conseil municipal
- Signature du règlement intérieur entre les éleveurs et la commune qui sous-traite ainsi l'exploitation du marais aux éleveurs
- Souscription de la PAC/MAEC par la commune
- Certification bio du commun agricole par la commune
- Déclaration annuelle PAC/MAEC par la commune (formulaire de montée et descente d'estive)
- Suivi via un cahier de pâturage
- Redistribution des aides MAEC aux éleveurs selon une clé de répartition figurant dans le règlement du commun



Commune de Pont Saint Martin
Commun agricole du Marais de l'île

Centre-bourg



RTIN



Commentaire :

Ilôts 1 à 7 = contrat MAEC ZH2C 2019 à 2023

Ilôts 14 = contrat MAEC MHU2 Milieux humides - Pâturage - 2023 à 2027

Ilôt 8 à 13 et 15 à 17 = contrat MAEC ESP4 Protection des espèces - Fauche - 2023 à 2027

Important :

Date d'autorisation de démarrage de la fauche par îlot conformément au respect des engagements MAEC

Secteurs mis en défens en 2023 jusqu'au 01/09/2023 correspondant à 10% de la surface MAEC ESP4

0 100 200 m



Sources :
PAC/MAEC : droit de l'Etat réservé
Orthophoto IGN 2022 ©
ville de Pont Saint Martin - KC
23 05 2023

Plan d'exploitation 2023 (îlots PAC/MAEC)

FAUCHE

■ Boris PIERRE

■ GAEC du Canal d'Herbauges

■ Surfaces mises en défens

PATURAGE

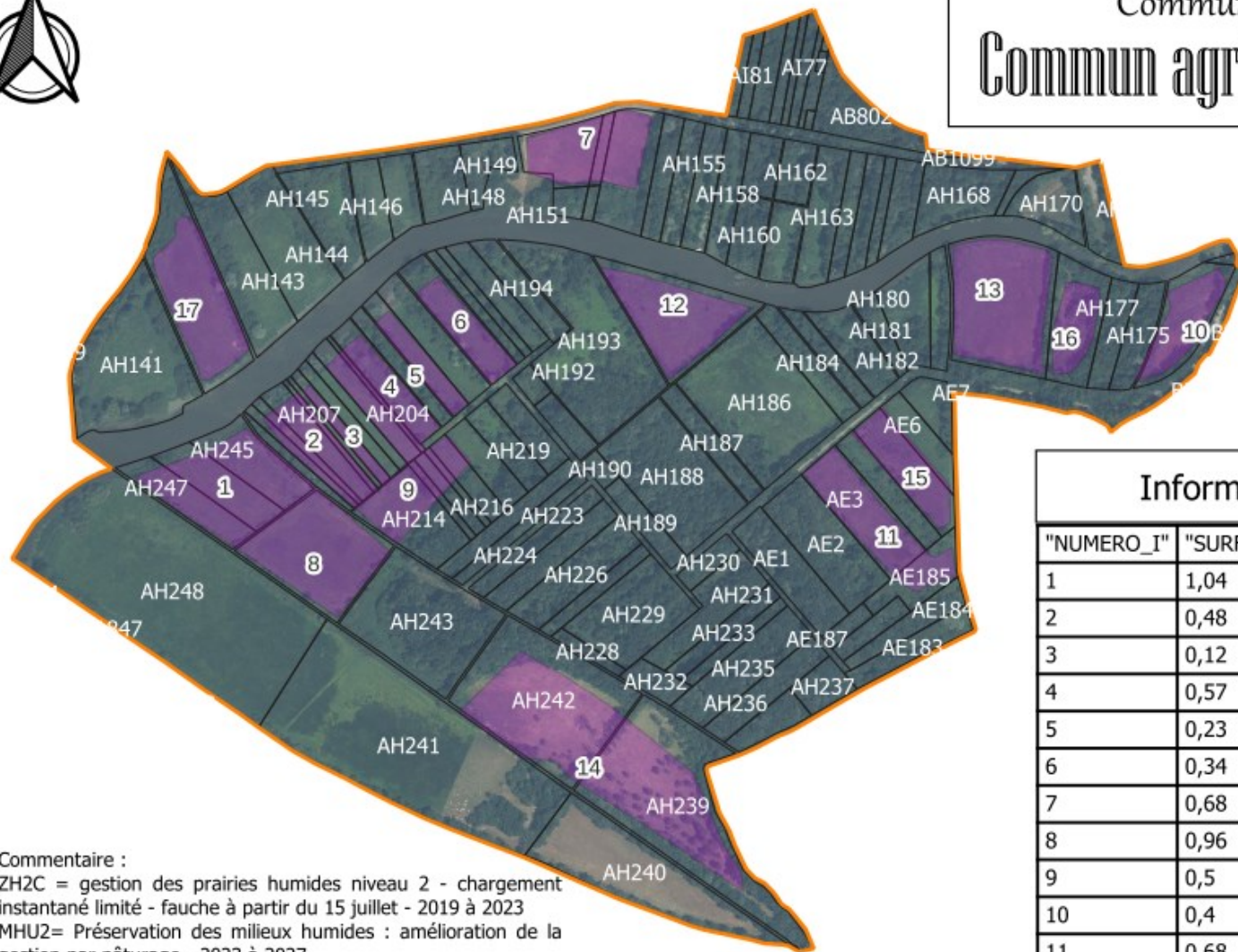
■ Boris PIERRE (Pâturage sur regain ZH2C et ESP4)

■ GAEC du Canal d'Herbauges (MHU2)



Commune de Pont Saint Martin Commun agricole du Marais de l'île

MARTIN



Commentaire :

ZH2C = gestion des prairies humides niveau 2 - chargement instantané limité - fauche à partir du 15 juillet - 2019 à 2023

MHU2= Préservation des milieux humides : amélioration de la gestion par pâturage - 2023 à 2027

ESP4 = Protection des espèces 4 - retard d'utilisation (fauche et pâturage) au 15 juillet en moyenne, mettre en défens 10 % des surfaces engagées - 2023 à 2027

Information îlots PAC/MAEC 2023

"NUMERO_I"	"SURF_TOT"	SURF	"TYPE"	"TYPE_AB"	MAEC
1	1,04	1,04	PPH	AB	PL_LIEU_ZH2C
2	0,48	0,48	PPH	AB	PL_LIEU_ZH2C
3	0,12	0,12	PPH	AB	PL_LIEU_ZH2C
4	0,57	0,57	PPH	AB	PL_LIEU_ZH2C
5	0,23	0,23	PPH	AB	PL_LIEU_ZH2C
6	0,34	0,34	PPH	AB	PL_LIEU_ZH2C
7	0,68	0,68	PPH	AB	PL_LIEU_ZH2C
8	0,96	0,96	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4
9	0,5	0,5	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4
10	0,4	0,4	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4
11	0,68	0,68	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4
12	0,71	0,71	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4
13	1,07	1,07	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4
14	2,07	2,07	PPH	AB	PY_LIEU_MHU2
15	0,45	0,45	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4
16	0,3	0,3	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4
17	0,77	0,77	PPH	AB	PY_LIEU_ESP4

0 100 200 m



Sources :
PAC/MAEC : droit de l'Etat réservé
Orthophoto IGN 2022 ©
ville de Pont Saint Martin - KC
23 05 2023



► 2019 et 2020

- 3,46 ha, 3 éleveurs
- 773,52 € d'aide PAC/MAEC
- Fauche tardive (faible rendement)
- Pâturage sur regain compliqué (peu de biomasse) via les Vaches Bretonne Pies noirs de Boris Pierre

► 2021

- Extension du périmètre éligible MAEC et inscription de 7,78 ha
- Fauche tardive très productive : doublement du rendement par rapport à 2020 (126 bigs de foin)
- diversification floristique significative
- Pâturage correct

► 2022 :

- Inscription de 9,85 ha,
- plus que 2 éleveurs, arrêt de la ferme de la moricière
- 2 îlots de pâturage
- 2088,20 € d'aide MAEC,
- 87 bottes récoltées,
- période de pâturage poussée à un mois et demi

► 2023 :

- 11,37 ha
- 3 dispositifs de MAEC ZH2C, MHU2 et ESP4 + certification environnementale ?

Juillet 2019

PONT SAINT MARTIN



Juillet 2020



Juillet 2022



Entrée des vaches sept. 2022



Sortie des vaches nov. 2022



Bilan de 5 années « d'éco-pâturage »

Préservation de 12 ha de prairies humides qui jouent pleinement leur rôle écologique

- Maintien de la diversité des habitats favorables à la diversité des espèces
- Augmentation de la diversité floristique –
- Restauration de zones de fraye pour le brochet
- Zone de gagnage pour les oiseaux (spatule blanche !)
- Préservation d'un paysage traditionnel



Sensibilisation du public



Un retour gagnant pour les éleveurs

- Des contraintes administratives et matérielles principalement assumées par la collectivité
- Une réserve supplémentaire de fourrage et de pâturage, particulièrement intéressante en période de sécheresse
- Une petite rémunération via les MAEC
- Un espace de rencontre entre éleveurs

Bilan financier

- Coût total du projet : environ 270 000€ dont 130 000€ d'acquisition foncière (hors animation de projet)
- Coût des opérations liées à l'élevage : 82 320 €
- Subventionné à plus de 70% grâce aux partenaires financiers



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Établissement public du ministère chargé du développement durable



Une mise en œuvre opérationnelle grâce aux partenaires scientifiques et techniques



LOGNE ET GRAND-LIEU

Merci de votre attention

A bientôt dans le Marais de l'île !

Bernadette GRATON, adjointe à l'environnement, à
l'écologie et l'écologie

Kévin CHALLET, Responsable environnement

missionenvironnement@mairie-pontsaintmartin.fr

